

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un octobre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 octobre 2022

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. BELLET, M. ASTIE, Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RASTOLL, Mme RUIZ, M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER, Mme DESSEILLES

Procurations :

| | | |
|---------------------|---|--------------|
| M. NETTI | à | M. MARTY |
| Mme VILVET | à | Mme RICO |
| Mme SERRE | à | M. ASTIE |
| Mme GUILLOUET-GELYS | à | M. BLIN |
| M. RASTOLL | à | Mme CHACON |
| M. MARIA | à | Mme ALBAREDE |
| M. CATALAN | à | Mme MARTELL |
| M. MUCCHIELLI | à | M. BELLET |
| Mme MARTOS-CARRERAS | à | Mme DAIDER |
| M. BELTRA | à | Mme HECQUET |

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur BELLET est nommé Secrétaire de séance.

| | | |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 21 octobre 2022 Trame Unique</p> | <p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1</p> | <p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°52-2022</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> : DON DU MONUMENT SOLDIS</p> | | |

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Municipale qu'en date du 30 août dernier, il a été inauguré en présence de Madame la Ministre, Secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, un monument national en mémoire des 652 soldats de l'armée française portés disparus pendant la guerre d'Algérie.

INDIQUE QUE ce travail de mémoire réalisé par le Général Fournier, les membres de son association SOLDIS ALGÉRIE, l'ensemble des associations patriotiques partenaires de son action, notamment le Souvenir français, a permis d'inscrire les noms des 652 soldats portés disparus dans l'histoire de France.

PRECISE QUE le choix de la Ville de Port-Vendres ne doit rien au hasard car la Ville fut une terre d'accueil pour des milliers de rapatriés, elle fut également le Port de départ, vers l'enfer de la guerre, pour des milliers de soldats.

INFORME QUE le 10 juin 2022, le Général Fournier, Président de l'Association Soldis a transmis à la Commune, un courrier formulant le souhait de faire don du monument composé de 12 plaques portant le nom des soldats disparus et de l'œuvre en bronze d'une valeur de 350.000 euros à la Ville.

FAIT SAVOIR QUE cette donation est faite sans contrepartie et sans autres réserves que le respect de la propriété intellectuelle de l'œuvre que comporte le monument et le respect de la mémoire des militaires portés disparus ainsi honorée.

DIT QUE l'œuvre toujours en cours de réalisation sera livrée dans les prochains mois. La donation des 12 plaques commémoratives sera effective à compter de la présente délibération et la donation de l'œuvre sera effective dès sa réception.

PROPOSE d'accepter ce don d'une valeur de 350.000 euros et de l'intégrer dans le patrimoine de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

